

Courbevoie, le 21 décembre 2020

DECISION N° 2020-149
relative aux journées de fermeture de l'INPI en 2021

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L. 411-1, L. 411-4, R. 411-1 et R. 411-2 ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement public du 11 décembre 2020,

DECIDE

Article 1^{er}

L'Institut national de la propriété industrielle (siège, implantations et délégations régionales) sera fermé les 14 mai et 12 novembre 2021.

Article 2

Les délais expirant aux dates visées à l'article 1^{er} sont prorogés jusqu'au premier jour ouvrable suivant, conformément aux dispositions des articles R. 514-2, R. 618-3 et R. 718-2 du code de la propriété intellectuelle.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle ainsi que sur le site internet de l'INPI.

Le Directeur général de l'INPI



Pascal FAURE

Siège

15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex

0 820 210 211 Service 0,10 €/ min + prix appel

Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr – contact@inpi.fr